bakertilly
STREGO

Bureau de Poitiers
6 ter, rue Albin Haller
Pôle république 2
86000 Poitiers

T : +33(0) 5 49 37 03 13

ASSOCIATION ARS NOVA
2 Place Aristide BRIAND
86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

STREGO Audit SAS exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Paplau de la Verrie – 49000 ANGERS – Société inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers SAS au capital de 915 213 euros – RCS Angers 800 382 434

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux adhérents de l'association « ARS NOVA »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « ARS NOVA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les

restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution ;
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, Le 10 mai 2022

SAS STREGO AUDIT
Laurent RIVAULT
Commissaire aux comptes
Signé par
Laurent RIVAULT
Signature numérique de : Laurent RIVAULT
Date : 10-05-2022 14:44
Lieu :
3532383435366131 2d3...

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

ARS NOVA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 Brut	Amort. & Dépréc.	Net	01/01/2020 au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	11 784,27	11 784,27		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	32 182,16	20 946,41	11 235,75	16 789,32
Autres	99 280,39	93 533,07	5 747,32	7 005,80
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	320,14		320,14	320,14
Prêts				
Autres	910,00		910,00	910,00
TOTAL (I)	**144 476,96**	**126 263,75**	**18 213,21**	**25 025,26**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	6 857,50		6 857,50	1 533,95
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	117 731,54		117 731,54	103 961,39
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	202 883,98		202 883,98	203 756,98
Charges constatées d'avance	10 011,32		10 011,32	1 967,91
TOTAL (II)	**337 484,34**		**337 484,34**	**311 220,23**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**481 961,30**	**126 263,75**	**355 697,55**	**336 245,49**

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

BILAN - PASSIF

ARS NOVA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF		Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau		153 433,09	130 024,38
Excédent ou déficit de l'exercice		-37 336,82	23 408,71
	Situation nette (sous total)	*116 096,27*	*153 433,09*
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	**116 096,27**	**153 433,09**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		75 400,00	35 309,00
	TOTAL (II)	**75 400,00**	**35 309,00**
PROVISIONS			
Provisions pour risques		13 217,00	31 967,00
Provisions pour charges			
	TOTAL (III)	**13 217,00**	**31 967,00**
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		17 831,36	39 517,59
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		115 121,67	64 905,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		14 086,25	6 218,00
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		3 945,00	4 895,00
	TOTAL (IV)	**150 984,28**	**115 536,40**
Ecarts de conversion passif	**(V)**		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**355 697,55**	**336 245,49**

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

COMPTE DE RÉSULTAT

ARS NOVA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	85 105,06	53 474,84
Dont parrainages	*21 166,67*	*31 286,84*
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	648 795,50	526 150,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	277,37	1 100,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 839,71	17 795,83
Utilisations des fonds dédiés	35 309,00	
Autres produits	4,74	6,88
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**778 331,38**	**598 527,55**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	241 334,27	156 745,42
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 985,33	14 084,75
Salaires et traitements	359 541,10	278 120,65
Charges sociales	101 607,49	49 437,88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 439,51	7 553,80
Dotations aux provisions	1 250,00	1 510,00
Reports en fonds dédiés	75 400,00	35 309,00
Autres charges	23 984,33	47 903,06
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**829 542,03**	**590 664,56**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-51 210,65**	**7 862,99**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		1,53
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		**1,53**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		**1,53**

COMMISSAIRE AUX COMPTES BTREGO AUDIT

COMPTE DE RÉSULTAT

ARS NOVA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**-51 210,65**	**7 864,52**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 082,58	37 662,19
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	20 000,00	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**23 082,58**	**37 662,19**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	9 208,75	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		20 000,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**9 208,75**	**20 000,00**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**13 873,83**	**17 662,19**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		2 118,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**801 413,96**	**636 191,27**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**838 750,78**	**612 782,56**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-37 336,82**	**23 408,71**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	455,88	
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	**455,88**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	455,88	
TOTAL	**455,88**	
TOTAL	**-37 336,82**	**23 408,71**

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

Annexe



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 355 697,55 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -37 336,82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'association a pour but de créer et diffuser des musiques de création.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

la structure est amenée à organiser des actions de création, diffusion, médiation culturelle (notamment auprès des publics éloignés de la culture, notamment les plus jeunes), accompagnement, soutien à l'émergence sur le plan régional, national et interrnational.

Les moyens mis en oeuvre :

l'association dispose de moyens humains et d'outils informatiques pour mener à bien ses missions.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

COMMISSAIRE AUX COMPTES BTREGO AUDIT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels	1 an
- Matériels d'activité	3 à 5 ans
- Installations générales	5 ans
- Matériel de bureau et informat	3 à 5 ans
- Mobiliers	5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ARS NOVA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
INCORPOR.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	11 784		
CORPORELLES	Terrains				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui			
CORPORELLES	Constructions	Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
CORPORELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels		31 491		692
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	46 829		
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de bureau & mobilier informatique	49 515		2 936
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emballages récupérables & divers			
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				
CORPORELLES	Avances et acomptes				
		TOTAL	127 835		3 627
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
FINANCIERES	Autres participations				
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		320		
FINANCIERES	Prêts,et autres immobilisations financières		910		
		TOTAL	1 230		
		TOTAL GENERAL	140 850		3 627

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
INCORPOR.	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			11 784	
CORPORELLES	Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui				
CORPORELLES	Constructions	Inst. gal. agen. amé. cons				
CORPORELLES	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				32 182	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			46 829	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier			52 451	
CORPORELLES	Autres immos corporelles	Emb. récupérables & divers				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					
CORPORELLES	Avances et acomptes					
		TOTAL			131 463	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
FINANCIERES	Autres participations					
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				320	
FINANCIERES	Prêts & autres immob. financières				910	
		TOTAL			1 230	
		TOTAL GENERAL			144 477	

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ARS NOVA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		11 784			11 784
	TOTAL	11 784			11 784
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		14 701	6 245		20 946
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	46 829			46 829
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	42 510	4 194		46 704
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	104 040	10 440		114 479
	TOTAL GENERAL	**115 824**	**10 440**		**126 264**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								



CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision de 20 000 € avait été constituée au 31/12/2020 pour pallier à un risque avec l'association Ouvre le Chien concernant la co-production du spectacle P.U.N.K.
Le litige ayant trouvé une issue favorable, la provision a été reprise dans sons intégralité.

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ARS NOVA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		910		910
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		6 858	6 858	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 695	2 695	
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	10 332	10 332	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	100 120	100 120	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		1 863	1 863	
	Charges constatées d'avance		10 011	10 011	
	TOTAUX		**132 789**	**131 879**	**910**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

- achats non stockables :	21,93 €
- achats/loc partitions :	367,20 €
- locations :	730,20 €
- maintenance :	2393,30 €
- documentation :	1135,21 €
- déplacements :	837,92 €
- téléphonie et autres :	68,98 €
- adhésion :	16.38 €
- tickets resto :	4440,20 €

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	10 011
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**10 011**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	101 984
Disponibilités	
TOTAL	**101 984**

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

ARS NOVA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	130 024,38		130 024,38	23 408,71			153 433,09
Excédent ou déficit de l'exercice	23 408,71		23 408,71		-23 408,71	37 336,82	-37 336,82
TOTAUX	**153 433,09**		**153 433,09**	**23 408,71**	**-23 408,71**	**37 336,82**	**116 096,27**

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ARS NOVA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	A l'ouverture de l'exercice				Utilisations			A la clôture de l'exercice	
Variation des fonds dédiés issue de	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
ENR. EMISSION WEB A CONTR	20 600,00		20 600,00		20 600,00				
FEST LE VENT SUR L ARBRE	6 561,00		6 561,00		6 561,00				
FESTIVAL IMAGE SONORE	8 148,00		8 148,00		8 148,00				
CNM TELQ 2022				3 400,00				3 400,00	
CNM BUDAPEST 2022				10 000,00				10 000,00	
DRAC CONCERT LUC FERRARI				8 000,00				8 000,00	
FONDATION PETER EOTVOS				47 000,00				47 000,00	
CONCERT LUC FERRARI				7 000,00				7 000,00	
TOTAL	**35 309,00**		**35 309,00**	**75 400,00**	**35 309,00**			**75 400,00**	

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		17 831	17 831		
Personnel & comptes rattachés		38 078	38 078		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		71 805	71 805		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	2 118	2 118		
	Taxe sur la valeur ajoutée	358	358		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	2 763	2 763		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		14 086	14 086		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		3 945	3 945		
TOTAUX		**150 984**	**150 984**		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMMISSAIRE AUX COMPTES BTREGO AUDIT

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

- Conseil départemental, éducation artistique 2022 : 3 945,00 €

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 945
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**3 945**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 525
Dettes fiscales et sociales	35 927
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	14 086
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**58 538**

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

ENGAGEMENTS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 13 217,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	2,00 %
Table de mortalité	INSEE 2016-2018
Départ volontaire à	65 ans
Taux de turn over	2,00 %

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

ARS NOVA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 990	3 800
TOTAL	**3 990**	**3 800**



LES EFFECTIFS

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

En vertu de l'article 20 de la loi n°2005-586, l'association a pour obligation de déclarer les rémunérations de ses 3 plus hauts cadres dirigeants. L'association n'en possédant qu'un, une telle information serai de nature à divulguer une information personnelle et non collective.

LES EFFECTIFS

	31/12/2021	31/12/2020
Personnel salarié :	**8,00**	**6,00**
Ingénieurs et cadres	3,00	2,00
Agents de maîtrise	2,00	2,00
Employés et techniciens	1,00	1,00
Ouvriers		
Intermittents	2,00	1,00

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT

COMMENTAIRE

ARS NOVA

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SUBVENTIONS OCTROYEES

Organisme subventionneur	Montant
- DRAC Ministère de la Culture	256 000,00
- Région Nouvelle Aquitaine fonctionnement	24 000,00
- Conseil Départemental Ateliers 2021	4 695,00
- Conseil Départemental Ateliers 2021/2022	5 445,00
- Conseil Départemental Ateliers 2023	5 916,00
- Ville de Poitiers fonctionnement	23 000,00
- Ville de Poitiers subv bureau mutualisé	16 000,00
- Sacem	22 600,00
- Spédidam	17 000,50
- C.N.M. divers projets	68 900,00
TOTAL	649 796,50

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

RESULTAT COMPTABLE	-37336,82
REINTEGRATIONS	
	0,00
DEDUCTIONS	
Provision pour risques	*20000,00*
	20000,00
RESULTAT FISCAL	-57336,82

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO AUDIT